

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE DAMERY**

---

Le huit novembre deux mil vingt-deux, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de DAMERY, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine MIGNON, Maire.

Étaient présents : Sandrine MIGNON – Patrick COOLS - Régis COUTANT - Yves PUNTEL – Victor DELABAYE – Jean-Pierre DIOT – Cristelle PERJESI - Anthony BONNENFANT— Pascal GUILLEMONT – Maryse MINOT — Isabel MARTIN – Isabelle GERAUDEL – Isabelle BLAISE

Pouvoirs : Laure GOUTORBE à Isabel MARTIN  
Guillaume DANTENY à Pascal GUILLEMONT

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Monsieur Patrick COOLS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 45/2022 – BAIL LOCATION DE CHASSE :**

Vu la délibération n° 55 du 8 octobre 2019,

Vu le courrier du Président de la Société de Chasse en date du 27 juillet 2022 présentant sa démission,

Considérant qu'un nouveau Président a été élu lors du Conseil d'Administration du 24 août 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

De signer un nouveau bail de location avec le nouveau Président de la Société de Chasse,

Dit que les termes du bail renouvelé le 25 septembre 2018 restent inchangés.

**N° 46/2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 :**

Considérant le manque de crédit,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** le virement suivant :

**Section fonctionnement dépenses**

Chapitre 011 : Article 617 – Études et recherches : - 55 000

Chapitre 012 : Article 6411 – Personnel titulaire : + 15 000  
Article 6413 – Personnel non titulaire : + 40 000

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **N° 47/2022 – ADHÉSION A L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE VENTEUIL :**

Madame Le Maire fait part de la réception du bulletin d'adhésion à l'Association Syndicale Autorisée de Venteuil,

Vu les parcelles suivantes appartenant à la commune et se trouvant sur la commune de Venteuil :

- Section BC n° 837 lieudit « Les Louvots » de 00 a 50 ca
- Section BC n° 899 lieudit « La Garenne Paute » de 00 a 14 ca
- Section BC n° 903 lieudit « La Garenne Paute » de 00 a 22 ca

Cette association a pour but la définition, l'exécution et l'entretien :

- Des travaux d'aménagement des chemins d'exploitation
- Des travaux de drainage, de captage de sources, de transport et d'évacuation des eaux excédentaires et plus globalement des travaux d'aménagement hydraulique de la voirie des coteaux en vue de leur assainissement.
- De certains travaux d'intérêts collectifs entraînant une amélioration agricole et qui pourraient être jugés utiles par l'A.S.A.
- De l'entretien de ses ouvrages.
- De l'embellissement de ces ouvrages et, plus globalement, des paysages viticoles.

L'ensemble de ces actions devra prendre en considération les enjeux environnementaux, notamment ceux en lien avec la qualité de la ressource en eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DÉCIDE** d'adhérer à cette association,

**AUTORISE** Mme Le Maire à signer le bulletin d'adhésion

### **N° 48/2022 – COMMISSION COMMUNALE TRAVAUX / ESPACES VERTS :**

Considérant l'intérêt de Mme Christel PERJESI, conseillère municipale, pour la Commission Travaux/Espaces Verts.

Il est décidé de l'intégrer à ladite commission.

### **N° 49/2022 – ACCORD DE PRINCIPE / VENTE DE TERRAIN :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de M. et Mme FERREIRA Stéphane, masseur-kinésithérapeutes, qui désirent acquérir une parcelle de terrain rue de la Guinguette à l'emplacement de l'ancienne station de pompage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DONNE** son accord de principe pour la vente de terrain rue de la Guinguette

**DIT** que les frais de géomètre seront pris part moitié une partie par la Commune et l'autre part M. et Mme FERREIRA Stéphane.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire informe :

- qu'une vingtaine d'enfants de l'école primaire seront présents à la commémoration du 11 novembre.
- que plusieurs phases de tests concernant la modification de circulation dans certaines rues de la commune seront mises en place.

M. Pascal GUILLEMONT informe que les travaux de la classe de l'école primaire seront terminés à la fin de la semaine.

La séance est levée à 22 h 45